

NOUVELLE CALÉDONIE



Les langues parlées sur le territoire

Situation politique et administrative :
Collectivité d'Outre-mer
(COM)

Chef-lieu :
Nouméa

Démographie :
268 767 habitants
(recensement 2014)

Superficie :
18 775,5 km²

Langues parlées sur le territoire :

Français

Au moins 28 langues
locales
(langues
austroasiennes)

Outre le français, de nombreuses langues sont parlées en Nouvelle-Calédonie. On dénombre habituellement 28 langues kanak, mais il en existe davantage, certaines parlées par très peu de locuteurs. Sont également parlés le wallisien, le futunien et des langues asiatiques (indonésien, javanais, vietnamien et chinois), langues maternelles de leurs locuteurs ou de leurs parents.

Dans les échanges publics et officiels, les habitants parlent le français. Mais on parle couramment les langues kanak dans les tribus, communautés régulées par une hiérarchie propre, des codes sociaux et une langue spécifiques, et dans certains squats et quartiers de Nouméa et du grand Nouméa. Dans les classes plus favorisées et plus occidentalisées, c'est le français qui est très largement utilisé.

Aujourd'hui, les langues kanak sont présentes dans les cultes chrétiens, qui occupent une place très importante dans la vie des habitants (en parallèle aux rites originels), probablement davantage chez les protestants que chez les catholiques. Dans la cour de récréation, on retrouve la complexité des relations inter-langues. On y parle kanak, notamment dans les provinces Nord et dans les îles, mais le plus souvent entre personnes de la même langue ou tribu. Le français est la langue des échanges qui sortent de la sphère strictement communautaire.

De plus, la parole, dans les traditions kanak, ayant un aspect sacré et reliant « l'homme collectif » au monde, est implicitement codée : la prise de parole nécessite pour les plus jeunes une initiation ou autorisation. Celui qui possède l'autorité parle d'abord, et dans la hiérarchie établie, les interlocuteurs ne sont pas égaux d'emblée. Cela n'exclut pas que l'échange et l'écoute des autres constituent des éléments fondamentaux de la culture kanak.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, les langues kanak sont progressivement codifiées. Certaines ont reçu une structuration récente, dans le courant des années 1980. Les Accords de Matignon de 1988, puis l'Accord de Nouméa en 1998¹ ont engagé la dynamique d'un progressif décloisonnement des langues. Aujourd'hui, l'Académie des langues kanak (ALK), créée en janvier 2007, fait autorité en Nouvelle-Calédonie pour décrire et normaliser les langues régionales. Elle fonde son action sur la reconnaissance des liens étroits entre l'homme, la parole et la terre, et sur la valorisation de la culture kanak, reconnue comme une nécessité dans les accords (Matignon et Nouméa). Depuis 2012, la création du « service de l'enseignement des langues et culture kanak » (SELCK) permet d'accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques. À la rentrée 2018, le vice-rectorat s'est doté d'un dispositif « Maîtrise des langages » pour agir contre les difficultés liées à un enseignement du français en milieu plurilingue.



IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE



Place que l'École accorde à ces langues sur le territoire

Depuis les accords de Matignon, les langues kanak sont reconnues comme « *langues d'enseignement au même titre que le français* ». Depuis 2016, un nouveau contrat relie l'État et les représentants de la Nouvelle-Calédonie sur un **projet éducatif calédonien**, qui prévoit d'une part, **un enseignement des fondamentaux de la culture kanak**, obligatoire du primaire au lycée, dispensé par des professeurs qui ne sont pas nécessairement locuteurs ou spécialistes des langues kanak et, d'autre part, **l'étude de huit langues kanak**² selon le choix des familles et dans la limite des disponibilités de personnel formé. Chacun des concours de recrutement des professeurs des écoles et des instituteurs réserve une place à des épreuves optionnelles de langue et de culture kanak et celui de professeur des écoles prévoit une spécialisation « langues et culture kanak » (LCK). Le vice-rectorat met en place également un dispositif de qualification/habilitation des enseignants en langue régionale, en partenariat avec l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Les **Éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK)** vont être progressivement enseignés de l'école au lycée à raison de 18 h par an pour chaque niveau. À ce dispositif s'ajoutent les enseignements suivants :

- **A l'école** : accompagnement, apprentissage et approfondissement de la pratique en langue kanak, selon le choix des familles (7 heures possibles en école maternelle, 5 heures en élémentaire).
- **Au collège** : mise en place progressive de l'enseignement de la langue sous la forme d'EPI et d'options. 2018 : enseignement des langues kanak en LV2 et présentation au DNB³.
- **Au lycée** : en 2016, mise en place des EFCK en 1^{ère} année de CAP et en 2^{nde} avec extensions à venir.

Un petit nombre d'élèves choisissent l'option au lycée et peuvent se présenter aux épreuves du baccalauréat dans les quatre langues les plus parlées : nengone, drehu, paicî, et ajië⁴.

Écarts et proximités avec la langue française

On regroupe les langues en quelques grandes familles (langues indo-européennes, sémitiques, austronésiennes, etc.)⁵. Il convient donc, lorsque l'on est amené à enseigner ou à travailler dans des territoires d'outre-mer, dont les langues vernaculaires ne font pas partie de la famille linguistique du français, d'avoir conscience de ces différences qui peuvent porter sur des éléments que nous pourrions considérer a priori comme naturels : opposition masculin/féminin, opposition singulier/pluriel, présence de cinq timbres vocaliques (*a, e, i, o, u*), organisation temporelle des conjugaisons, ordre des mots dans la phrase simple (sujet – verbe – objet, faisant ainsi du français une langue dite SVO).

Certaines langues fonctionnent, non sur la base des catégories ci-dessus, pourtant fondamentales à nos yeux, mais selon d'autres organisations : opposition être animé ou doué de raison / être inanimé ou non doué de raison, attestation d'un nombre appelé duel (pour deux êtres ou deux choses), expression des temps verbaux par l'ajout d'éléments antéposés avant le verbe (principe des langues dites agglutinantes). Certaines langues sont tonales, ce qui signifie que la seule façon de prononcer les sons modifie très sensiblement la signification des mots. Les différences entre les langues de socialisation des élèves (souvent à tradition essentiellement orale et parfois peu normées) et le français peuvent donc être très importantes et susceptibles de déstabiliser l'élève habitué, de manière inconsciente, à un système linguistique très différent.

Les langues kanak appartiennent, quant à elles, à la grande famille des langues austronésiennes. L'intercompréhension entre ces langues et le français est inexistante, de même qu'entre les langues kanak elles-mêmes⁶. Il convient de souligner la relation particulière établie par la culture kanak, entre la parole, le pouvoir et la terre. Les *Éléments fondamentaux de la culture kanak*, définis en 2017 autour de six thématiques clés de la culture kanak, fournissent dans ce cadre des indications essentielles. *Le Guide pédagogique des éléments fondamentaux de la culture kanak* est un ouvrage destiné à tous les enseignants, qui invite à une perception fine et documentée de ces réalités.

¹ Qui mirent un terme à d'importantes secousses politiques et sociales.

² iai, xaracuu, djubea et yuanga, nengone, drehu, paicî et ajië.

³ Extrait de la circulaire 2017-072 du 12 avril 2017 sur les langues vivantes régionales. « *Les nouvelles modalités de passation et d'attribution du diplôme national du brevet contribuent à valoriser l'enseignement des langues et cultures régionales. En effet, à l'épreuve orale, le candidat a la possibilité de présenter un projet relatif aux langues et cultures régionales et de présenter en partie ce projet en langue régionale. L'enseignement de complément de langue vivante régionale est valorisé par des points supplémentaires obtenus si le candidat a atteint (dix points) ou dépassé (vingt points) les objectifs d'apprentissage du cycle, à savoir le niveau A2 du CECRL dans au moins deux activités langagières. Enfin, les candidats ont la possibilité de demander l'inscription d'une mention « langue régionale », suivie de la désignation de la langue concernée, sur le diplôme national du brevet ; cette mention est inscrite s'ils ont obtenu la validation du niveau A2 du CECRL pour cette langue.* »

⁴ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=65827

⁵ Les langues du monde, à l'exception d'idiomes isolés, sont regroupées en grandes familles linguistiques partageant des points communs phonétiques, morphologiques et lexicaux qui permettent d'établir leur parenté entre elles. Ainsi le français et les langues romanes font partie de la vaste famille des langues indo-européennes parlées en Europe et dans une partie du continent asiatique (Iran, Afghanistan, sous-continent indien, frontière occidentale chinoise). Dans ce cadre, le latin, par exemple, entretient, malgré l'apparent éloignement géographique, des rapports très étroits avec le sanskrit (Inde) et l'avestique (Iran). Parmi les autres grandes familles linguistiques, l'on peut également citer les langues sémitiques (arabe, hébreu, berbère, etc.) et les langues austronésiennes (océan Indien et océan Pacifique).

⁶ Le degré d'intercompréhension entre les langues est faible, même s'il existe des relations qui définissent un plurilinguisme traditionnel, pratiqué dans les relations entre clans à l'occasion d'échanges et de mariages.

L'enseignement face à un public dont la maîtrise du français est moins avérée que celle que l'on peut observer en métropole chez des élèves d'une même classe d'âge, implique le recours à des gestes professionnels adaptés propres à sécuriser l'élève plongé dans un environnement linguistique moins familier.

La langue française est en effet la langue de scolarisation ; son apprentissage se fait dans le contexte très spécifique du milieu scolaire.

La culture scolaire, ses règles, son lexique, son fonctionnement, plus ou moins explicites, ne sont pas naturels pour nombre d'élèves et de familles.

Il est donc essentiel pour l'enseignant :

- de ne pas faire comme si ces langues vernaculaires n'existaient pas, ou n'avaient pas leur place à l'école,

- de tenir compte dans son enseignement et sa relation aux élèves, de l'existence de plusieurs cultures et de plusieurs langues, dont certaines sont maternelles,

- d'adapter ses pratiques pédagogiques et didactiques à cette situation.

- Mettre en œuvre un enseignement explicite en présentant les différentes phases d'apprentissages, leur sens, les conditions de réussite des tâches ainsi que les enjeux cognitifs des situations scolaires proposées.
- Veiller à la reformulation des consignes dont la compréhension doit être systématiquement contrôlée.
- Porter une attention soutenue à tout ce qui a trait à la diction (penser à maîtriser le débit de la voix), l'articulation, la graphie au tableau.
- Favoriser l'entrée par l'oral, afin de dédramatiser les blocages qui peuvent apparaître à l'occasion du passage à l'écrit, tout en mobilisant de façon alternée les différentes activités langagières (écouter et comprendre un énoncé oral, écouter et comprendre un énoncé écrit, parler en continu, parler en interaction, écrire).
- Multiplier les situations d'expression orale des élèves qui favorisent l'entrée dans le langage par des actes de parole (solliciter comme réponse une phrase complète et non pas un simple mot, poser des questions ouvertes afin d'encourager l'expression des élèves, etc.).
- Développer une pratique simple de comparaison des langues (mettre en regard, analyser et commenter les formulations employées pour exprimer une même idée dans les autres langues parlées par les élèves et dont le patrimoine linguistique doit être reconnu et valorisé : marque ou existence du genre, différenciation du singulier et du pluriel, marque du temps et place du verbe, différences phonologiques, différences syntaxiques...).
- Élaborer des séquences d'enseignement qui partent de l'environnement connu des élèves pour aller vers un élargissement progressif des contenus culturels, lexicaux et grammaticaux.
- Privilégier un apprentissage spiralaire des notions (observer et comprendre, mémoriser et réinvestir) par le biais d'un retour régulier sur les mêmes contenus en veillant à les exploiter et les enrichir de différentes manières: production d'élèves, situations privilégiant leur mise en activité pour associer le *dire et faire*, pédagogie de projet.
- Instaurer un environnement et un climat propices aux apprentissages avec une gestion bienveillante et formatrice de l'erreur par le biais de divers scénarii (dialogue avec l'élève, autocorrection, correction par les autres élèves) et des rétroactions positives et encourageantes.
- Gérer avec souplesse l'hétérogénéité de la classe (tenir compte des besoins de chaque élève, ne pas confier à chaque élève la même tâche au même moment).
- Organiser la classe et les situations de travail qui favorisent les interactions entre élèves en veillant à mettre ensemble ceux qui ont un niveau linguistique différent.

Ressources institutionnelles

- Accords de Nouméa (1998) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000555817>
- Rapport de la Cour des comptes sur le système scolaire en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (2015) : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/09-systeme-scolaire-Polynesie-Nlle-Caledonie-RPA2016-Tome-1.pdf>
- Délibération du Congrès sur l'avenir de l'école calédonienne (janvier 2016) : https://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/de_libe_ration_no106_du_15.01.16_relative_a_l_avenir_de_l_e_cole_caledonienne.pdf
- Présentation des programmes des écoles maternelle et élémentaire : https://denc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/programmes_des_ecoles_en_nc.pdf
- Programme des collèges : site du vice rectorat de Nouvelle-Calédonie : www.ac-noumea.nc

Les textes sont disponibles sur le site du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie et sur celui de la DENC (Direction de l'Enseignement en Nouvelle-Calédonie).

Ressources linguistiques

Les livrets édités par l'Académie des langues kanak (ALK) sont téléchargeables sur le site de l'ALK : <https://gouv.nc/etablissement-public/academie-des-langues-kanak>. Elles concernent l'ajië, le drehu, le nengone et le païcî. Le projet est, à terme, de décrire ainsi toutes les langues parlées sur le territoire.

Ressources pédagogiques et didactiques

- Site du vice-rectorat : <http://langues.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique48>
On peut voir en particulier les livrets pédagogiques publiés concernant le païcî, l'ajië, le nengone. Ces documents pédagogiques sont conçus à partir de programmes qui ont été depuis modifiés, mais ils respectent les cadres officiels des compétences en langues.
- « Enseignement des langues kanak en Nouvelle-Calédonie », Jacques VERNAUDON, revue *Hermès*, accessible sur le site: <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2013-1-page-112.htm>
- Enseignement des langues et de la culture kanak : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique88>
- Guide pédagogique pour les éléments fondamentaux de la culture kanak : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article3577>

Ressources bibliographiques

- Contes et textes patrimoniaux édités par l'Académie des Langues kanak et par le Service d'enseignement des langues et Cultures kanak, du Vice-rectorat : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article1595>
- Publications du Centre culturel Djibaou, Agence de développement de la culture kanak, téléchargeables sur son site : <http://www.adck.nc/patrimoine/editions/publication-de-ladck>
- *L'école plurilingue en outre-mer*, Isabelle NOCUS, Jacques VERNAUDON et Mirose PAIA (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2014.
- *Les langues kanak de Nouvelle-Calédonie*, revue « *Langues et cité* », éditée par le ministère de la Culture, Numéro 26, novembre 2014 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Observation-des-pratiques-linguistiques/Langues-et-cite/Langues-et-cite-n-26-les-langues-kanak-de-Nouvelle-Caledonie>
- Rapport de mission des IGEN de langues vivantes et de lettres 021-15, mission août-septembre 2015.
- Rapport de mission de l'IGEN des langues vivantes régionales 036-17, mission octobre 2017.